

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D2024_3_8

L' an deux mille vingt quatre, le vendredi 13 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 04 Septembre 2024

Présents : 10

Présents : Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Votants : 15

Objet : Soutien à l'initiative de l'AMF15 concernant la prolifération des Choucas des tours

Pouvoirs :

Monsieur ARNAL André a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

Absent(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur PRIVAT Jean

Excusé(s) : Monsieur ARNAL André, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame PRADEL Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur ROUX Hervé

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Monsieur le Maire de la Commune de Jussac fait part au Conseil Municipal, du courrier qu'il a reçu de Monsieur le Président de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal (AMF 15) concernant la prolifération des choucas des tours et des nuisances qu'elle engendre.

Où ce courrier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Jussac, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CONFIRME** que les habitants se plaignent régulièrement de la présence massive de ces oiseaux, des dégâts causés aux toitures et chêneaux, des désagréments dus à la présence de fientes, de la gêne causée par les cris très matinaux et des risques d'incendies provoqués par l'entassement de bois et brindilles dans les conduits de cheminées.

- **DEMANDE** à ce qu'il puisse être autorisé des dispositifs efficaces d'effarouchement voir de destruction.

- **SOUTIENT** l'initiative de l'AMF 15 et souhaite qu'une concertation avec les services de l'Etat et la préfecture permette de mettre en oeuvre des solutions efficaces pour mettre fin aux nuisances provoquées par la prolifération des choucas des tours.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

